



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité;

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 7 février 2023 a adopté le **Règlement n° 2024-177 « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »**

RÈGLEMENT INTITULÉ NUMÉRO 2024-177

Les avis publics visés à l'article 2 sont, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, uniquement publiés sur le site Internet de la municipalité et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 7 février 2024.

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le septième jour du mois de février deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal, bureau de poste et le site Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 février 2024.

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière